

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- . **Identification de la substance ou de la préparation :**
- . **Nom du produit : CUREBOIS SP2004**
- . **Emploi de la substance / de la préparation : Préparation**
- . **Producteur / Fournisseur :**  
FERRURES ET PATINES  
2, rue Paul Rohmer  
67200 STRASBOURG  
Tél : 03 90 20 46 70  
Fax : 03 90 20 46 79  
[info@ferrures.com](mailto:info@ferrures.com)
- . **Service chargé des renseignements : Laboratoire**
- . **Renseignement en cas d'urgence : ORFILA Tél : +33(0)1.45.42.59.59**

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- . **Classification GHS**  

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique – chronique 3
Aquatic Acute 1	Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1
FL3	Liquides inflammables 3
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**Nom du produit : CUREBOIS SP2004**

(suite de la page 1)

**2.2 Eléments d'étiquetage**

**Classification GHS conformément à la directive 1272/2008 (Législation CLP)**

Mention d'avertissement : DANGER

Asp. Tox. 1      Danger par aspiration 1  
Aquatic Acute 1    Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1  
Aquatic Chronic 3    Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3  
Flam. Liq. 3      Liquides inflammables 3  
Skin Irrit. 2      Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2  
Skin Sens. 1      Sensibilisation cutanée 1

H226    Liquide et vapeurs inflammables

H304    Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315    Provoque une irritation cutanée

H317    Peut provoquer une allergie cutanée

H400    Très toxique pour les organismes aquatiques

H412    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P210    Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes et de toute autre source d'inflammation - ne pas fumer

P233    Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P241    Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant

P242    Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243    Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P261    Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols



(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**Nom du produit : CUREBOIS SP2004**

(Suite de la page 2)

### 2.3 Autres dangers

Contient d-Limonene, Myrcene, alpha-Pinene, Sabinene, Linalool, Delta-3-carène, Citral

## 3. Composition / informations sur les composants

Liste des composants à signaler :

### 3.1 Substances

#### Composants dangereux :

CAS : 5989-27-5  EINECS : 227-813-5	<b>D-Limonene</b>  Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H304, H400, H412, H226, H315, H317	> à 50 %
CAS : 123-35-3  EINECS : 204-622-5	<b>Myrcene</b> <span style="float: right;">EHA1 (M=1)</span>  Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic, Acute 1, Aquatic Chronic 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2 H304, H319, H400, H411, H226, H315	[1-5]
CAS : 80-56-8  EINECS : 201-291-9	<b>Alpha-Pinene</b> <span style="float: right;">ATE (Orale) : 500mg/kg</span>  Asp. Tox. 1, Acute Tox. 4 (Oral), Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1,	[0-1]
CAS 77-92-9  EINECS : 201-069-1	<b>Citric acid</b>  Eye Irrit. 2 H319	[1-5]
CAS 5392-40-5  EINECS : 226-394-6	<b>Citral</b>  Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A H319, H315, H317	[0-1]
CAS 13466-78-9  EINECS : 236-719-3	<b>Delta-3-carène</b> <span style="float: right;">ATE (Inhalation) : 1.5mg/L</span>  Asp. Tox. 1, Acute Tox. 2 (Inhala), Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A H304, H330, H412, H226, H315, H317	[0-1]

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

CAS 78-70-6 EINECS 201-134-4	Linalool Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens.1B H319, H315, H317	[0-1]
CAS 3387-41-5 EINECS 222-212-4	Sabinene Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A H304, H412, H226, H315, H317	[0-1]
<b>3.2 Mélange</b> Non concerné		

#### 4. Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

**Notes générales :**

*En cas de doute, toujours faire appel à un médecin.*

**En cas d'inhalation :**

*Si la personne est inconsciente, la placer à l'air frais en Position Latérale de Sécurité. Consulter un médecin.*

**En cas de contact cutané :**

*Enlever les vêtements contaminés. Laver minutieusement avec de l'eau.*

**En cas de contact oculaire :**

*Laver abondamment avec de l'eau (ne pas oublier de retirer les lentilles de contact). Consulter immédiatement un médecin si des signes d'irritation persistent.*

**En cas d'ingestion :**

*Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette du produit.*

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non concerné

##### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non concerné

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**Nom du produit : CUREBOIS SP2004**

(suite de la page 4)

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Classe d'inflammabilité** : Le produit est peu inflammable

### 5.1 Moyen d'extinction approprié :

En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée (ou en brouillard) et des extincteurs appropriés (CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction, ...)

**Moyens d'extinction inappropriés** : En cas d'incendie, ne jamais utiliser de jet d'eau direct

### 5.2 Dangers particulier résultant de la substance ou du mélange

**Classe d'inflammabilité** : Le produit est peu inflammable.

En cas d'incendie, peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) ou de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1 Les précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Prévenir un responsable.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes :

Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Si besoin, faire évacuer le Personnel par des opérateurs entraînés et munis d'équipements de protection

Pour les secouristes :

Les équipements de protection individuelle appropriés seront nécessaire (se référer à la rubrique 8).

### 6.2 Précaution pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Méthode de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé

### 6.4 Référence à d'autres sections :

Se référer aux rubriques 8 et 13 pour les informations sur le contrôle de l'exposition, la protection individuelle et l'élimination.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger :

Se laver les mains après chaque utilisation.

Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

Assurer une ventilation adéquate.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

**Équipements et procédures :**

Pour les équipements de protection individuelle, se référer à la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette et les réglementations de la protection du travail.

Refermer les emballages après utilisation.

Eviter l'inhalation des vapeurs et tout contact avec la peau ou les yeux.

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :**

Conserver les récipients bien fermés éloignés de source de chaleur et protégés des températures extrêmes. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Toujours conserver dans des emballages appropriés (matériau identique à celui d'origine).

**7.3 Utilisation finale particulière :**

NON CONCERNE

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètre de contrôle :**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (France INRS - ED984 07/2012)

- V.M.E ( 8 hr)

Aucun composant

- V.L.E (15 mn)

Aucun composant

**8.2 Contrôles de l'exposition :**

Mesures de protection individuelle, telles que les Équipements de Protection Individuelle

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.

- Protection des yeux : Protection non requise.

- Protection respiratoire : Porter un masque.

Protection du corps :

Porter un vêtement de travail régulièrement nettoyé. En cas de contact, toutes les parties souillées devront être lavées.

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer.

Eviter

le contact avec les aliments, boissons.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



*Fiche de données de sécurité*  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

Nom du produit : CUREBOIS SP2004

(suite de la page 6)

## 9. Propriétés physique et chimique

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point éclair ( °C ) : 51  
Odeur : **caractéristique**  
Couleur : **incolore**  
Densité relative (d<sub>20/20</sub>) : [0.838 ; 0.850]  
Indice de réfraction à 20°C : [1.469 ; 1.475]  
Pouvoir rotatoire en ° : [+98 ; +103.5]  
Aspect : **liquide**

### 9.2 Autres informations :

Non concerné

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse lors du stockage et de la manipulation conformément aux dispositions.

### 10.2 Stabilité chimique :

Produit stable lors du stockage et de la manipulation conformément aux dispositions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lors du stockage et de la manipulation conformément aux dispositions.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter les sources de chaleur excessive (flamme nue, étincelles, ...).

### 10.5 Matières incompatibles

Non concerné

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Eviter le contact avec toute flamme ou étincelles. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Information toxicologiques** : Aucune donnée disponible.

#### **Informations Toxicités Aigue :**

- Orale (mg/kg) : 4 400,00 (Estimée)
- Inhalation (mg/kg) : Matière non classée
  
- Cutanée (mg/kg) : 5 000,00 (Estimée)

(suite page 8)

*Fiche de données de sécurité*  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**Nom du produit : CUREBOIS SP2004**

(suite de la page 7)

## **12. Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Non concerné

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Non concerné

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Non concerné

### **12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB**

Non concerné

### **12.6 Autres effets néfastes**

Non concerné

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets** : Ne pas évacuer avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou cours d'eau.

Éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise spécialisée.

**Emballages souillés** : Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

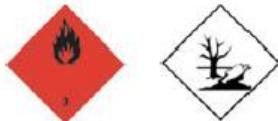
Révision : 23/04/2024

**14. Informations relatives au transport**

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 2319 ( Code tunnel :(D/E) )

IMDG:2319

IATA :2319

Tarif Douanier : **33011290**

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : Hydrocarbure terpéniques, N.S.A.(d-limonene)

IMDG:Hydrocarbure terpéniques, N.S.A.(d-limonene)

IATA :Hydrocarbure terpéniques, N.S.A.(d-limonene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 3

IMDG:3

IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III

IMDG:III

IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : Matière de type Polluant Marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

NON CONCERNE

**Fiche de données de sécurité**  
Selon 2001/58/CE

Date d'édition : 24/04/2024

Révision : 23/04/2024

**Nom du produit : CUREBOIS SP2004**

(suite de la page 9)

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2  
Calcul ICPE/ Section 15.1 de la FDS : **4510**

#### 15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Contient d-Limonene, Myrcene, alpha-Pinene, Sabinene, Linalool, Delta-3-carène, Citral : Peut provoquer des allergies.  
- Un rapport sur la sécurité chimique a été réalisé : Les scénarios d'expositions sont joints en anglais

### 16. Autres données

#### Texte intégral des phrases H citées au point 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (EU) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative.